



REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL de 2^{ème} classe

décret 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié

B-2

A compter du 1^{er} janvier 2020, au moins un fonctionnaire territorial pourrait être inscrit sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe au titre de la promotion interne. Peuvent bénéficier de ces dispositions sur avis de la Commission Administrative Paritaire:

FONCTIONNAIRES CONCERNES	CONDITIONS A REMPLIR au 1 ^{er} janvier de la LISTE D'APTITUDE
adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe ou adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	° examen professionnel ° 12 ans de services publics effectifs ° dont 5 ans dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement ° avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)
adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe ou adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	° examen professionnel ° 10 ans de services publics effectifs ° exercer es fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins 4 ans. ° avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)

*Au-delà de ces règles statutaires, s'appliqueront les critères
en matière de promotion interne retenus par la C.A.P. du 28/01/2019*

Les propositions, à retourner **avant le vendredi 13 septembre 2019 à 12h00** doivent comporter :

☐ Une fiche de renseignements (à télécharger) et les pièces justificatives jointes.

ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA TRAITE EN L'ETAT
La C. A. P. ne prend pas en compte les dossiers arrivés hors délai

Le Service Gestion des Carrières du Centre de Gestion 04 68 34 80 15 se tient à votre disposition pour tous renseignements.

Perpignan, le **25 JUN 2019**

Le Président
Robert GARRABE



PROMOTION INTERNE 2020

REDACTEUR PRINCIPAL DE 2ème classe

page 1/6

Collectivité			
Nom - Prénom de l'agent			
Date de naissance	____/____/____	âge atteint en 2020 _____ ans	

CONDITIONS STATUTAIRES à satisfaire au 1/1/2020

☐ adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	° examen professionnel ° 12 ans de services publics effectifs ° dont 5 ans dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement ° avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)	Cocher la case correspondante à joindre et à agraffer la copie de l'arrêté à la page 1/6
☐ Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe		
☐ adjoint administratif territorial principal de 2ème classe exerçant les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 hbts	° examen professionnel ° 10 ans de services publics effectifs ° exercer es fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins 4 ans. ° avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)	
☐ adjoint administratif territorial principal de 1ère classe exerçant les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 hbts		

EXAMEN PROFESSIONNEL

☐ attestation de réussite délivrée par un CDG date à/c de 2014	Cocher la case correspondante à joindre et à agraffer la copie de la pièce justificative obligatoire à la page 1/6
---	--

FORMATION DE PROFESSIONNALISATION OBLIGATOIRE

☐ attestation du CNFPT	2 jours au minimum entre le 1/1/2015 et le 31/12/2019	Cocher la case correspondante à joindre et à agraffer la copie des pièces justificatives obligatoires à la page 1/6
☐ dispense délivrée par le CNFPT		

<i>Les colonnes grisées sont réservées aux services instructeurs du CDG 66 (ne rien écrire -merci)</i>	<i>L'agent présenté remplit les conditions statutaires pour être proposé à cette promotion interne</i>	☐ oui	☐ non
---	---	-------------------------------------	-------------------------------------

PROMOTION INTERNE 2020

REDACTEUR PRINCIPAL DE 2ème classe

page 2/6

1) Ancienneté dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire stagiaire et/ou titulaire

Fonction Publique Territoriale

du _____ au _____

durée _____ ans _____ mois _____ jours

*Cocher la case
correspondante
à joindre et àagrafer la
copie de l'arrêté à la page
2/6*

Fonction Publique de l'Etat

du _____ au _____

durée _____ ans _____ mois _____ jours

*Cocher la case
correspondante
à joindre et àagrafer la
copie de l'arrêté à la page
2/6*

Fonction Publique Hospitalière

du _____ au _____

durée _____ ans _____ mois _____ jours

*Cocher la case
correspondante
à joindre et àagrafer la
copie de l'arrêté à la page
2/6*

TOTAL (1)

durée _____ ans _____ mois _____ jours

PROMOTION INTERNE 2020

REDACTEUR PRINCIPAL DE 2ème classe

page 3/6

2) Reconnaissance de l'expérience professionnelle effective dans la Fonction Publique Territoriale

depuis la 1ère nomination stagiaire	du _____ au _____ durée _____ ans _____ mois _____ jours	Compléter la case correspondante joindre et agraffer la copie de l'arrêté ou du contrat à la page 3/6
contrats de droit public	du _____ au _____ durée _____ ans _____ mois _____ jours	
contrats de droit privé (TUC CES CEC EJ CAE CA ...)	du _____ au _____ durée _____ ans _____ mois _____ jours	
vacataire	du _____ au _____ durée _____ ans _____ mois _____ jours	
stagiaire rémunérés (avec convention de stage)	du _____ au _____ durée _____ ans _____ mois _____ jours	
service civique	du _____ au _____ durée _____ ans _____ mois _____ jours	
TOTAL (2)	durée _____ ans _____ mois _____ jours	
disponibilités	du _____ au _____ durée _____ ans _____ mois _____ jours	Compléter la case correspondante joindre et agraffer la copie de l'arrêté à la page 3/6
TOTAL (3)	durée _____ ans _____ mois _____ jours	
TOTALGENERAL (1+2-3)	durée _____ ans _____ mois _____ jours	

PROMOTION INTERNE 2020

REDACTEUR PRINCIPAL DE 2ème classe

page 4/6

3) Formation et passage du concours de la promotion sollicitée

admissibilité au concours	☐	<i>Cocher la case correspondante joindre et agraffer la copie des justificatifs à la page 4/6</i>	
----------------------------------	--------------------------	---	--

4) Stage de formation dans le cadre du C.P.F. (formations non obligatoires réalisées dans le cadre du CPF, préparation concours/examen **du grade sollicité, congé de formation professionnelle ou personnelle)**

hormis les formations d'intégration et formations statutaires obligatoires, tests de positionnement, stages de formation signés par l'Elu de la collectivité, les convocations à la formation/concours.

Comptabilisation des formations réalisées et validées par un établissement public ou un organisme agréé, dans les 5 dernières années précédant la promotion interne 2020 soit (de 2015 à 2019)

de 1 heure à 50 heures	☐	<i>Cocher les cases correspondantes joindre et agraffer la copie des justificatifs à la page 4/6</i>	
de 51 heures à 170 heures	☐		
≥ 171 heures	☐		

PROMOTION INTERNE 2020

REDACTEUR PRINCIPAL DE 2ème classe

page 5/6

6) Fonctions de secrétaire de mairie ou responsabilité encadrement

fonctions de secrétaire de mairie responsabilité encadrement	☐	<i>Cocher les cases correspondantes joindre et agraffer la copie de l'arrêté de NBI à la page 5/6</i>	
---	--------------------------	---	--

7) Nomination unique promotion interne

agent qui n'a jamais bénéficié d'une promotion interne dans sa carrière	☐	<i>Cocher les cases correspondantes joindre et agraffer la copie de tous les arrêtés de nomination à la page 5/6</i>	
--	--------------------------	--	--

PROMOTION INTERNE 2020

REDACTEUR PRINCIPAL DE 2ème classe

page 6/6

Conditions communes à tous les critères: acceptation de toutes pièces justificatives incontestables exceptées les attestations sur l'honneur des autorités territoriales.

Egalité de points entre 2 ou plusieurs agents :

- 1 - en cas d'égalité de points l'ancienneté (prévue en critère 2) de l'agent sera retenue comme critère prédominant.
- 2- En cas d'égalité de points et d'ancienneté (prévue par le critère 2), l'agent le plus âgé sera retenu.

APPRECIATION DE L'AUTORITE TERRITORIALE

après prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents (Loi 2007-209 du 19.02.2007 - art 33).

n° d'ordre si plusieurs agents

SIGNATURE

DE L'AUTORITE TERRITORIALE

L'agent concerné atteste avoir pris connaissance des informations communiquées ci-dessus, et confirme l'authenticité et l'exhaustivité des pièces justificatives jointes.

SIGNATURE DE L'AGENT



CONSIGNES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'ETABLISSEMENT DU DOSSIER

Ce dossier a été établi afin d'obtenir un maximum d'informations pouvant permettre aux membres de la Commission Administrative Paritaire d'attribuer objectivement les postes de Promotion Interne. Il est très important qu'il soit rempli avec soin en respectant les consignes.

Recevabilité de toutes pièces justificatives incontestables sauf attestation sur l'honneur des autorités territoriales.

Toute rubrique mal ou non renseignée ou non accompagnée des pièces justificatives ne sera pas prise en compte.

Les dossiers arrivés hors délai soit après le **VENDREDI 13 septembre 2019 à 12h00** ne seront pas traités conformément au choix des membres des C.A.P.

réservé aux services du CDG 66 (ne rien écrire merci)

DATE DE RECEPTION

VERIFICATION

CONTROLE